

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 30 mai 2011**

CP 11/05-05

*L'an deux mil onze, le 30 mai à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Étaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;*

*Excusé ayant donné procuration de vote : M. Hébral.*

**PARC DE STATIONNEMENT AUTOMOBILE  
« AÉRIEN OCCITAN » - « CONSUL DUPUY »  
Contrats d'abonnement avec la Société Q-Park**

---

Le Conseil Général a souscrit, le 9 juin 2004, un abonnement mensuel auprès de la société SEREP (Q-Park), gestionnaire des parcs de stationnement « Aérien Occitan » et « Consul Dupuy » à Montauban. La Collectivité a bénéficié aux termes de ce contrat et en fonction des besoins qui ont pu fluctuer, de 22 emplacements chacun correspondant à un abonnement.

Le relogement des services extérieurs du Conseil Général au sein des nouveaux locaux a conduit à renégocier le nombre d'abonnements, désormais limités aux besoins des services de la Direction de la Solidarité pour leurs locaux du centre ville et ceux des services en attente de déménagement à l'Hôtel du Département.

Le nombre d'abonnement a été ramené de 22 à 15, et c'est sur cette base que les contrats pour les deux parcs concernés ont été réaménagés. Ils obéissent aux principales dispositions contractuelles telles que présentées.

Il est précisé que la société sera amenée à rembourser les cautions liées aux cartes de stationnement restituées.

Il est également noté que l'opération de relogement par la création d'une cité administrative départementale va générer, via la diminution des besoins en place de stationnement en milieu urbain, une économie annuelle de 914,52 €.

Je vous serais obligé de bien vouloir délibérer;

- approuver les deux conventions « Département/Q-Park » portant comme suit :

\* Contrat n°C7WV7SH : 1 stationnement jour parking « Consul Dupuy »;

\* Contrat n°C7WV4CX : 14 stationnements jour parking « Aérien Occitan ».

- m'autoriser à signer au nom et pour le compte du Département les contrats correspondants.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

### **LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Approuve les deux conventions « Département/Q-Park » selon les conditions suivantes :

- 1 Stationnement jour parking « Consul Dupuy » :

\* Contrat n°C7WV7SH - 1 carte n°129 ;

- 14 Stationnements jour parking « Aérien Occitan » :

\* Contrat n°C7WV4CX - 14 cartes (n°2398 - 2396 - 2375 - 2364 - 2052 - 2147 - 2150 - 2156 - 2159 - 2160 - 2161 - 2165 - 2167 - 2168).

Durée: 1 an renouvelable par tacite reconduction

Date d'effet : 1er janvier 2011

Montant mensuel : 25,40 € (1 carte) + 355,64 € (14 cartes) = 381,04€  
(Montant HT de l'abonnement 21,24 € - TVA 19,60%)

Résiliation : A l'initiative du Département à tout moment sous préavis d'un mois.

- Précise que la société sera amenée à rembourser les cautions liées aux cartes de stationnement restituées ;
- Précise également que l'opération de relogement par la création d'une cité administrative départementale va générer, via la diminution des besoins en place de stationnement en milieu urbain, une économie annuelle de 914,52 € ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les contrats correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,